

# Resolution = Résolution

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie**

Band (Jahr): **46 (1948)**

Heft 11

PDF erstellt am: **06.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

obtenue, mais on espère que ceci sera possible au moment de la conclusion de l'accord de travail.

9. Le code d'honneur sera recommandé à l'approbation de l'assemblée générale.

10. Les propositions de notre collègue Wild, visant à une extension du choix de sujets de notre Bulletin, notamment au point de vue du génie rural, sont acclamées unanimement.

La commission de rédaction invite tous les pratiquants à collaborer avec elle et à lui faire parvenir, à l'adresse de la commission de rédaction: M. E. Bachmann, dipl. ing., Passwangstrasse 52, Bâle, des plans types et des rapports sur des travaux intéressants de tous genres (remaniements, parcellaires, urbanisme, projets pour l'aménagement de villes et villages, projet du génie rural, constructions de routes ou questions judiciaires spéciales). Elle tâchera d'en tirer de courts résumés et de donner ainsi à la revue, à part son caractère scientifique-théorique, quelques aspects d'ordre pratique. La réussite de cette entreprise ne dépend que de l'esprit d'entre-aide et de la bonne volonté de nos membres.

11. Les questions touchant l'établissement d'un secrétariat permanent ne peuvent être résolues aujourd'hui déjà. Il s'agit d'attendre d'abord les résultats des expériences faites par nos collègues pratiquants qui, en guise de secrétaire permanent, ont eu recours à l'aide de juristes. Il paraît que ces essais, jusqu'ici, ont assez bien réussi.

12. Le congrès international des géomètres aura lieu du 23 au 27 août 1949 à Lausanne. Bien que des sommes considérables aient été assurées, à cette intention de la part de la confédération, du canton de Vaud et notamment des industries, une aide financière de la part de nos membres est indispensable. La conférence des présidents propose des cotisations supplémentaires pour les années 1948 et 1949, soit de fr. 10.— pour nos membres âgés de 30 ans et davantage, et fr. 5.— pour ceux âgés de moins de 30 ans.

13. Notre collègue Luder, en sa qualité de membre de la commission pour la formation professionnelle des apprentis, rapporte sur les nouveaux procédés dans l'instruction scolaire. Il fait savoir, que l'école professionnelle de Zurich a besoin d'un certain nombre d'instruments. Il s'agit de l'achat de coordinatographes orthogonaux et polaires, de planimètres, de machines à calculer, de tableaux de verre, d'équerres système Muller, etc.

Pour les premiers achats, fr. 3000.— sont pris des fonds scolaires. Pour que les versements dans le fonds restent suffisants, il faudrait que la décision prise par la dernière conférence des présidents soit retirée. Il s'agit de maintenir notre subvention au montant de fr. 120.— et non de la réduire à Fr. 60.— comme voulait cette décision. La conférence des présidents accepte la proposition Luder et fixe la cotisation, comme antérieurement, à fr. 120.—.

Bâle, le 22 octobre 1948.

*E. Bachmann.*

## **Resolution**

Nachfolgende Resolution wurde von der Generalversammlung des SVVK. in Locarno gefaßt und dem Schweizerischen Schulrat sowie dem Eidgenössischen Departement des Innern mit Begleitschreiben zugestellt.

### *Resolution*

Die Generalversammlung des Schweizerischen Vereins für Vermessungswesen und Kulturtechnik, vom 9. Oktober 1948 in Locarno, hat mit

großem Befremden vom Beschluß des Schweizerischen Schulrates über die Erhöhung der Semesterzahl von 7 auf 8 der Abteilung VIII Kenntnis genommen.

Sie bedauert sehr, daß die Vorschläge ihrer Studienkommission nicht berücksichtigt worden sind und ihr überhaupt keine Antwort auf die Eingabe vom November 1947 zugekommen ist.

Sie ist der Auffassung, daß die Studienreform an der E. T. H. vor allem eine Frage des Studienprogrammes und *nicht* eine solche der Semesterzahl ist.

Sie ersucht darum den hohen Schulrat, seinen Beschluß vom 26. Juni 1948 betreffend Erhöhung der Semesterzahl in Wiedererwägung zu ziehen.

Dieses Problem ist von nationalem Interesse und kann nicht einseitig von den Organen der E. T. H. gelöst werden.

Die Anpassung der Hochschulausbildung an unsere Berufsaufgaben der Nachkriegszeit muß durch eine gemeinsame Konferenz aller interessierter Fachkreise gelöst werden.

Die Generalversammlung erteilt dem Zentralvorstand den festen Auftrag, alles in die Wege zu leiten, um eine solche Konferenz einzuberufen.

## Résolution

La résolution suivante a été prise par l'Assemblée générale de la S. S. M. A. F. à Locarno et fut transmise, accompagnée d'une lettre complémentaire, au Conseil de l'E. P. F. et au Département de l'Intérieur fédéral.

### *Résolution*

L'Assemblée générale de la Société suisse des Mensurations et Améliorations foncières, du 9. 10. 1948 à Locarno, a pris connaissance avec stupéfaction de la décision du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale de porter de 7 à 8 le nombre des semestres de la section VIII.

Elle regrette vivement que les propositions de sa Commission d'étude n'aient pas été prises en considération et qu'aucune réponse n'ait été donnée à la demande de novembre 1947.

Elle estime que la réorganisation de l'enseignement à l'E. P. F. est avant tout une question de programme et non de semestres.

Elle prie le Conseil supérieur de l'Ecole polytechnique de revenir sur sa décision du 26 juin 1948, concernant l'augmentation du nombre de semestres.

Ce problème est d'ordre national et ne peut être résolu par les seuls organes de l'E. P. F.

L'adaptation de la formation universitaire de nos professionnels aux nécessités d'après guerre doit être résolue au cours d'une conférence de tous les organes intéressés.

L'Assemblée générale donne mandat impératif au Comité central de mettre tout en œuvre pour réunir cette conférence.